

Communiqué de presse Benoit Mournet, ancien député des Hautes-Pyrénées

loi sur l'aide à mourir

L'Assemblée nationale va se prononcer sur la loi sur « l'aide à mourir ». La majorité parlera et en démocrates, nous la respecterons. Ce débat, interrompu à plusieurs reprises, n'a pas vraiment permis à mon sens, malgré sa longueur, de s'écouter véritablement. Nombre de ceux qui s'interrogeaient sincèrement, s'apprêtent maintenant à voter ce texte qui se présente avec les attributs du progrès et du « sens de l'histoire », ciblant des situations limites les plus insupportables qu'aucun humain ne souhaite vivre ou voir vivre à ses proches. Je me souviens d'ailleurs de l'avertissement du rapporteur général Olivier Falorni : « attention mon cher Benoît, ta position réservée sur mon texte va mal vieillir ». Aura-t-il raison ? En tous les cas ce débat que j'ai suivi avec beaucoup d'attention ne m'a pas convaincu que cette loi était un progrès, au contraire le débat a amplifié tous mes doutes. Le projet de loi suppose que l'on est maître de sa mort. Cette position est respectable mais dans ce cas il convient d'aller jusqu'au bout du raisonnement. Pourquoi en exclure les maladies psychiatriques et les addictions ? les mineurs, les personnes en situation de handicap total ? les directives anticipées ? Finalement pour faire passer le principe de l'euthanasie/aide à mourir auprès d'une majorité, le champ du texte est restreint (même inopérant par rapport à la législation actuelle permettant déjà la sédation profonde et continue). Il constitue en revanche une rupture de principe pour notre société politique et renvoie les soins palliatifs et d'accompagnement à une alternative. Je vous partage là mon intime conviction, personnelle mais aussi comme ancien directeur d'hôpital et député de Lourdes : la vie ne se résume pas à son enveloppe extérieure ou à être en bonne santé. Je défends une société dans laquelle la fragilité, le handicap, la maladie, la souffrance même, soient aussi regardés comme des moments de vie. Je me sens solidaire de tous les soignants sur lesquels va reposer cette nouvelle charge. Pourquoi d'ailleurs l'acte d'aide à mourir devrait reposer uniquement sur eux ? Enfin, l'argument que ce droit n'enlève rien à personne n'est pour moi pas recevable car la loi, expression de la volonté générale, nous engage tous et nous définit. Il n'est pas grave d'être en minorité, il serait lâche en revanche de ne pas exprimer ce que l'on pense au fond de soi lorsqu'on est un responsable politique. Je souhaite à tous nos parlementaires un bon vote, en leur âme et conscience. Merci pour votre attention,

Benoit Mournet